

Fiche technique



Outil de partage des données et des ressources

OBJECTIFS

DÉFINITIONS

Construire un outil permettant le partage des données et des ressources mobilisées par chaque dispositif afin de le mettre au service de tous.

Faciliter le partage de données et de ressources permettant une meilleure connaissance du territoire par chacun.

ARGUMENTAIRES

- Faciliter l'accès à des données actualisées
- Diversifier et multiplier les sources de données
- Gagner du temps en mutualisant les données
- Avoir un "lieu" unique de partage de données
- Disposer d'une base commune de données pouvant soutenir des dynamiques de coopération entre acteurs

POINTS DE VIGILANCE

- Créer un cadre de confiance : charte d'utilisation (qu'est ce qui est déposé, qui peut s'en servir et pourquoi...)
- Opérer les choix techniques (au-delà des choix informatiques, interroger la dimension éthique)
- Prendre en compte la réglementation (RGPD) et les contraintes de la DSI
- Choisir un outil intuitif et pratique
- Anticiper le temps nécessaire à l'alimentation et l'utilisation des données par les personnes concernées

PÉRIMÈTRE/CHAMPS

Un outil dédié aux professionnels avec un périmètre défini selon le projet (âge, champs d'action, ...)

Définir une arborescence co-construite en cohérence avec l'objet de l'outil pour classer et présenter les documents (par type de données, par âge, par thématique...)

Quels documents? Quelles données? Statistiques, diagnostics, ressources multimédias (vidéos, articles, expérimentations vécues), données de projet (bilan, fiche outils, actualités - un blog).

LES ETAPES DE MISE-EN-OEUVRE



- Définir les utilisateurs et leurs profils
- Définir le besoin avec les utilisateurs pour aboutir à un cahier des charges ainsi que la charte d'utilisation
- Définir le périmètre précis en terme de contenus
- Valider le support choisi
- Créer un comité technique (qui ? compétences techniques numériques et fonctionnelles...).
- Accompagner les utilisateurs dans l'appropriation de l'outil
- Mettre en place un suivi de l'actualisation des données et permettre une veille continue
- Mettre en place une modération
- Evaluer l'outil (apports, faiblesses...) pour accompagner son évolution

LES ACTEURS MOBILISÉS

Coordinateurs des dispositifs éducatifs

Référents techniques / numériques

Partenaires notamment institutionnels

Il faut que chacun y voit son intérêt

TEMPORALITÉ / FRÉQUENCE

Déterminer les modalités d'actualisation des données pour ne pas avoir des données obsolètes

Organiser à minima 3 comités techniques par an.

Organiser un point de bilan une fois par an avec l'ensemble des utilisateurs

PORTAGE - ANIMATION

Un pilote porteur en proximité avec les services techniques

Un comité technique qui assure le suivi, la modération et l'actualisation des données

Un groupe utilisateurs qui peut être sollicité pour évaluer et développer des fonctionnalités complémentaires

Fiche technique



Ateliers participatifs pour un diagnostic partagé inter-dispositif

OBJECTIFS

DÉFINITIONS

Mettre en place des ateliers participatifs multi-acteurs et multi-dispositifs / élargir les dynamiques de diagnostics partagés au-delà d'un seul dispositif / permettre la rencontre d'acteurs « éloignés » / permettre une meilleure articulation (répartition / connaissance) entre les dispositifs dès le diagnostic.

ARGUMENTAIRES

- Une aide à la décision politique, un levier de cohérence et de lisibilité de l'action publique
-
- Une démarche peu coûteuse, à forte valeur ajoutée
- Un outil de dialogue
-
- Les ateliers créent des espaces d'échange structurés entre institutions, élus et professionnels. Un gage de légitimité et d'adhésion.
-
- Une réponse aux attentes des partenaires institutionnels (CAF, État, ANCT, etc.) en matière de transversalité, participation et évaluation.

POINTS DE VIGILANCE

- Clarifier dès le départ le cadre politique et stratégique (ce qui est négociable / non négociable).
- Éviter la sur-représentation d'un dispositif ou d'un acteur au détriment des autres.
- Ne pas confondre diagnostic et programmation immédiate.
- Garantir une parole sécurisée et non jugeante pour les participants.
- Prévoir un temps de restitution et de présentation des productions.
- Anticiper la suite : un diagnostic sans débouché opérationnel peut générer de la frustration.

PÉRIMÈTRE/ CHAMPS

Petite enfance, enfance, jeunesse.
Temps scolaire, périscolaire, extrascolaire.
Réussite éducative et lutte contre les inégalités.
Parentalité.
Inclusion, santé, bien-être, citoyenneté.
Accès aux droits, orientation, insertion.
Continuité éducative et parcours des publics.

LES ETAPES DE MISE-EN-OEUVRE



Fixer le cadre politique et technique
Définir les objectifs, du périmètre et des attendus.
Identifier les dispositifs et acteurs à associer.
Faire valider par les élus et partenaires institutionnels.
Préparer les ateliers. Choisir les modalités d'animation, construire les supports et formaliser les questions clés.
Animer les ateliers participatifs par thématiques ou transversaux.
Privilégier les méthodes participatives (cartographie, parcours usagers, SWOT, etc.).
Analyser et synthétiser les productions.
Restituer et partager aux élus, partenaires et participants.
Valider collectivement les constats.
Formaliser les perspectives (pistes d'actions, priorités, articulation avec les démarches existantes).

LES ACTEURS MOBILISÉS

- Élus référents (éducation, jeunesse, cohésion sociale).
- Services de la collectivité (éducation, enfance-jeunesse, politique de la ville, social).
- Coordinateurs et chefs de projets (PEdT, CTG, Cités éducatives, TER...).
- Institutions partenaires : CAF, Éducation nationale, État, Département, Région.
- Acteurs associatifs et socio-éducatifs.
- Professionnels de terrain.
- Les représentants de parents ou de jeunes (selon les formats).

TEMPORALITÉ FRÉQUENCE

Démarche inscrite sur 3 à 6 mois selon l'ampleur du territoire.

2 à 4 ateliers participatifs (2 à 3 heures chacun).

Temps intermédiaires de coordination technique.

Restitution finale dédiée (1/2 journée ou comité de pilotage élargi).

PORTAGE - ANIMATION

PORTAGE

Portage politique : élu référent identifié.

Portage technique : service ou direction pilote (éducation, cohésion sociale...).

Articulation avec les instances existantes (COPIL, COTECH).

ANIMATION

Animation neutre et structurée (professionnel interne formé ou intervenant externe).

Méthodologies participatives adaptées aux publics.

Règles de fonctionnement partagées (écoute, respect, co-construction).

Production de livrables clairs et exploitables.

Fiche technique



Construction d'un cadre d'intervention partagé, vision éducative globale du territoire

OBJECTIFS

DÉFINITIONS

Au-delà d'une dynamique de diagnostic partagé, des espaces de construction (ateliers partagés, événement ...) des ambitions éducatives partagés du territoire, qui servent de cadre au déploiement des différents dispositifs. (pas d'intervention dans le pilotage de chaque dispositif)

ARGUMENTAIRES

- Donner du sens et de la lisibilité aux politiques éducatives locales, souvent perçues comme complexes ou fragmentées.
- Renforcer la cohérence entre les dispositifs existants sans remettre en cause leur gouvernance propre.
- Outiller la décision politique par une connaissance partagée, objectivée et actualisée des besoins éducatifs.
- Valoriser l'engagement de la collectivité dans une vision éducative globale, lisible pour les habitants et les partenaires.
- Sécuriser et renforcer les partenariats institutionnels (CAF, Éducation nationale, associations, etc.) autour d'objectifs communs.
- Passer d'une logique de gestion de dispositifs à une logique de projet éducatif de territoire élargi.
- Disposer d'un socle commun d'orientations facilitant l'arbitrage, la priorisation et l'évaluation des actions.
- Favoriser une culture du dialogue et de la co-construction, en cohérence avec les attentes des partenaires financeurs.

POINTS DE VIGILANCE

- Clarifier le positionnement du projet : il ne se substitue pas aux instances de pilotage existantes et n'intervient pas dans leur gouvernance.
- Éviter l'effet "usine à gaz" : privilégier des formats simples, lisibles et utiles pour les acteurs.
- Assurer un portage politique explicite, condition indispensable à la légitimité de la démarche.
- Respecter les temporalités des dispositifs existants, sans imposer un calendrier supplémentaire contraignant.
- Anticiper la mobilisation des acteurs : le projet repose sur l'adhésion, non sur l'obligation.
- Veiller à l'équilibre entre diagnostic et action : produire des analyses utiles, orientées vers la décision et la projection.

PÉRIMÈTRE / CHAMPS

Périmètre territorial

Commune, intercommunalité ou bassin de vie pertinent.

Possibilité d'adaptation progressive (périmètre resserré au démarrage, élargissement ensuite).

Champs éducatifs concernés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, continuités éducatives et parcours des enfants et des jeunes

Ce que le projet n'est pas : un outil d'ingénierie de projet pour chaque dispositif ; un espace de validation opérationnelle des actions ; un organe de pilotage ou de contrôle

LES ETAPES DE MISE-EN-OEUVRE

- 
- Étape 1 - Fixer un Cadre politique et technique
 - Définir les objectifs, le périmètre et les principes de fonctionnement
 - Valider politiquement
 - Identification du porteur et de l'animation
 - Étape 2 - Etablir un diagnostic partagé
 - Capitalisation des diagnostics existants (PEdT, CTG, études, bilans)
 - Mise en débat des constats avec les acteurs
 - Identification des enjeux prioritaires
 - Étape 3 - Espaces de construction collective
 - Ateliers thématiques inter-dispositifs
 - Séminaire ou temps fort territorial
 - Formalisation des ambitions éducatives partagées
 - Étape 4 - Formaliser un cadre commun
 - Rédaction d'un document de référence (charte, orientations, cadre éducatif)
 - Appropriation par les élus et partenaires
 - Étape 5 - Suivi et actualisation
 - Mise à jour régulière du diagnostic
 - Ajustement des ambitions éducatives en fonction des évolutions du territoire
- 

LES ACTEURS MOBILISÉS

Acteurs institutionnels (CAF
Éducation nationale / SDJES
Conseils départementaux /
régionaux selon compétences)
Élus locaux (enfance, jeunesse,
éducation, cohésion sociale)
Services des collectivités
Acteurs éducatifs et associatifs
Structures petite enfance
Accueils de loisirs
Associations éducatives,
culturelles et sportives
Acteurs de la jeunesse
Acteurs ressources
Chargés de coopération CTG
Coordinateurs PEdT

TEMPORALITÉ FRÉQUENCE

Temps de lancement :
6 à 9 mois (cadrage
+ diagnostic
partagé)
Rythme de croisière :
1 à 2 temps forts
annuels (séminaire,
événement)
Ateliers thématiques
ponctuels selon les
enjeux
Actualisation du
cadre : tous les 2 à
3 ans, en lien avec
les cycles des
dispositifs

PORTAGE - ANIMATION

PORTAGE

Portage politique affirmé par l'exécutif local
Inscription dans les stratégies éducatives et sociales de la collectivité

ANIMATION

Animation confiée à un acteur identifié et légitime
(collectivité, chargé de coopération, structure ressource)
Rôle d'animation : faciliter les échanges, garantir la transversalité, produire des synthèses utiles et accessibles

Fiche technique

Séminaire des acteurs éducatifs d'un territoire - inter-dispositifs

OBJECTIFS

Un temps fort pour se rencontrer, partager sa vision du territoire, s'alimenter/se ressourcer, approfondir une thématique.

DÉFINITIONS

ARGUMENTAIRES

- Permettre une interconnaissance des institutions, des personnes, des dispositifs, des actions
- Permettre une acculturation commune
- Vulgariser, créer un langage commun
- "aller-vers", transmission

POINTS DE VIGILANCE

- Bien calibrer le nombre de participants (trop / pas assez), afin que chaque acteur puisse s'y retrouver (diversifier les propositions selon le public ciblé)
- Vulgariser pour rendre accessible à tous (pas trop technique)
- Apporter de la technicité
- attention à la représentativité, mixité des personnes présentes
- égalité de traitement entre les dispositifs

PÉRIMÈTRE / CHAMPS

Déterminer le territoire : EPCI ou commune
Déterminer la tranche d'âge concernée

LES ETAPES DE MISE-EN-OEUVRE



Définir le portage politique et institutionnel pour déterminer les objectifs et les modalités du séminaire
Constituer le Comité Technique
Réaliser une cartographie des dispositifs et des acteurs
Analyser le besoin de l'action
Définir le format :
forum, stands
présentation par catégorie (âge, communes...)
ateliers
intervenants extérieurs "animateurs"
Déterminer l'organisation technique : qui ? quand ?
comment ? où ?
Définir la communication / invitation / capsule vidéo
Evaluer l'impact du séminaire

LES ACTEURS MOBILISÉS

- élus
- Associations
- Institutions :
éducation nationale
- CD37 - CAF -
SDJES
- Collectivités : CCAS,
France services,
Réussite éducative,
CLAS...
- Agents techniques :
EAJE, ALSH, accueils
jeunes...

TEMPORALITÉ FRÉQUENCE

1 fois par an voire 1 fois
tous les 3 ans

A la période de rentrée,
par exemple octobre

PORTAGE - ANIMARION

3 ou 4 entités / 3 ou 4 personnes / pluralité des
domaines (petite enfance, enfance, institutions
différentes...)
Constitution du comité technique, avoir un 1
représentant de :
CD37
CAF
SDJES
associations locales
collectivités : cadres, référents
agents techniques

Fiche technique

Création et animation d'un réseau local des coordinateur.rice.s de dispositifs à caractères éducatifs

OBJECTIFS

DÉFINITIONS

Mise en lien des porteurs de dispositifs
Partage d'informations et avancées des dispositifs
Partage des priorités repérées sur le territoire

ARGUMENTAIRES

- Cohérence pour les publics sur le territoire.
- Permettre une articulation des dispositifs entre eux.
- Gain de temps à venir (sur les diagnostics, sur la mobilisation des acteur.rice.s)
- repérage de ce qui est commun et mutualisable

POINTS DE VIGILANCE

- Ne pas surajouter à la mobilisation des coordinateurs, l'échange doit faire gagner en temps, en complémentarité, en mutualisation.
- Bien cibler les acteur.rice.s selon les territoires et ne pas se limiter aux coordos PEdT, CTG, TER...
- Articulation avec instances "élus" à anticiper (validation des propositions travaillées au sein du réseau).

PÉRIMÈTRE / CHAMPS

A l'échelle de la collectivité porteuse de la compétence

LES ETAPES DE MISE-EN-OEUVRE



- Définir la composition et les objectifs de ce réseau (échanges de pratique, construction d'outils, mutualisation de ressources...)
- Définir collectivement les modalités de fonctionnement et d'animation du réseau
- Garder trace des rencontres : formaliser les productions

LES ACTEURS MOBILISÉS

Coordinateur.rice des dispositifs CTG, PEdT, TER, cités éducatives...

Éducation nationale

Associations
gestionnaires

Selon les échelles : les coordonnateurs / responsable des secteurs enfants et jeunesse des communes pour faciliter leur implication à venir, permettre un lien plus régulier, avoir une personne identifiée plus au local

TEMPORALITÉ FRÉQUENCE

Adapter la temporalité aux besoins (exemple : si renouvellement dispositif, besoin de se voir plus)

Prévoir une régularité malgré tout, environ 3 à 4 fois par an

Vigilance du calendrier par rapport aux réunions de réseau (en corrélation avec les COPIL, où on va trouver les mêmes personnes)

PORTAGE ANIMATION

Coordinateur.rice enfance/jeunesse ou chargé de coopération (coordinateur global)
Envisager un co-portage du réseau, selon dynamiques du territoire. Bien identifier le niveau de coordination pour conserver un nombre de participants réduits (petit groupe de participants : 5 - 10 maximum).

OBJECTIFS

DÉFINITIONS

Mise en œuvre d'une instance unique de gouvernance de l'ensemble des dispositifs d'un territoire, associant un large panel de services, d'institutions et d'acteurs de terrain/ rendre effective la cohérence entre les différents contrats et projets signés avec les services publics / Prise de décisions centralisée

ARGUMENTAIRES

- Intérêt stratégique et politique
- Clarifier le pilotage des politiques éducatives en réduisant la dispersion des instances et des lieux de décision.
- Assurer une cohérence réelle entre les engagements contractuels pris avec les services publics (CAF, État, collectivités).
- Renforcer le rôle de l'élu décideur, en disposant d'une vision transversale et consolidée des enjeux éducatifs.
- Optimiser le temps politique et technique, en évitant la multiplication des comités redondants.
- Sécuriser les partenariats et les financements, grâce à une gouvernance lisible et structurée.
- Plus-value pour l'action publique locale
- Mettre fin aux contradictions ou concurrences involontaires entre dispositifs.
- Faciliter l'arbitrage et la priorisation des actions éducatives à l'échelle du territoire.
- Donner un cadre clair aux services et aux acteurs de terrain.
- Affirmer une ambition éducative unifiée, tout en respectant la diversité des politiques sectorielles.

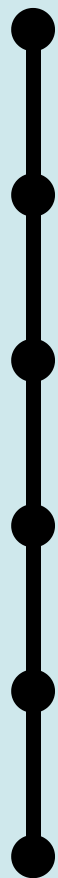
POINTS DE VIGILANCE

- Risque de confusion des rôles : bien distinguer gouvernance stratégique, pilotage des dispositifs et mise en œuvre opérationnelle.
- Crainte de perte d'autonomie des dispositifs : réaffirmer explicitement le respect des cadres nationaux et contractuels.
- Surcharge institutionnelle : éviter de créer une instance lourde ou trop technocratique.
- Acceptabilité par les partenaires : associer les institutions dès la phase de conception.
- Capacité réelle de décision : éviter une instance uniquement consultative sans levier d'arbitrage.
- Stabilité politique : garantir la continuité du projet au-delà des échéances électorales.

PÉRIMÈTRE / CHAMPS

Dispositifs concernés (non exhaustif)
Convention Territoriale Globale (CTG)
Projet Éducatif de Territoire (PEdT)
Territoire Éducatif Rural (TER)
Cités Éducatives
Conventions jeunesse, parentalité, réussite éducative, etc.
Champ de compétences de l'instance
Définition des orientations éducatives stratégiques du territoire
Mise en cohérence des objectifs et priorités des dispositifs
Arbitrage et validation des grandes orientations
Suivi global de la mise en œuvre
Ce que l'instance ne fait pas
Ne se substitue pas aux comités de pilotage propres à chaque dispositif
N'intervient pas dans la gestion quotidienne ou opérationnelle
Ne remet pas en cause les cadres réglementaires et contractuels existants

LES ETAPES DE MISE-EN-OEUVRE



Étape 1 - Cadrage politique et institutionnel

Affirmation d'un portage politique fort

Définition des objectifs et du périmètre de l'instance

Validation du principe par les partenaires institutionnels

Étape 2 - Cartographie des gouvernances existantes

Analyse des dispositifs, instances, calendriers et responsabilités

Identification des doublons, des manques et points de tension

Étape 3 - Conception de l'instance unique

Définition de la composition (élus, institutions, services, acteurs)

Clarification des niveaux de décision

Rédaction d'un cadre de gouvernance partagé

Étape 4 - Installation et expérimentation

Mise en place officielle de l'instance

Phase test sur un cycle annuel

Ajustements en fonction des retours

Étape 5 - Pérennisation

Formalisation dans les documents cadres

Articulation avec les renouvellements contractuels

LES ACTEURS MOBILISÉS

Acteurs politiques et institutionnels

Élus référents (éducation, jeunesse, cohésion sociale)

CAF

Services de l'État (Éducation nationale, DDETS, Préfecture)

Conseils départementaux et régionaux

Services des collectivités

Enfance / jeunesse

Éducation

Action sociale

Politique de la ville (le cas échéant)

Acteurs de terrain (selon modalités)

Associations éducatives

Structures socio-éducatives

Représentants des professionnels

**TEMPORALITÉ
FRÉQUENCE**

Phase de conception : 6 mois environ
Rythme de fonctionnement :
2 à 3 réunions annuelles de l'instance
stratégique
Articulation avec les temps forts des dispositifs
Temps d'évaluation : bilan annuel partagé

PORTAGE - ANIMATION

Portage politique
Portage assumé par l'exécutif local
Légitimité politique indispensable à la prise de
décision centralisée
Animation et coordination
Animation confiée à un coordinateur ou service
identifié
Rôle central de coordination inter-dispositifs
Production de synthèses décisionnelles claires
Posture d'animation
Neutralité vis-à-vis des dispositifs
Respect des identités et cadres propres
Logique de coopération et non de hiérarchisation
entre les dispositifs



Fiche technique

Création d'un observatoire des dynamiques éducatives

OBJECTIFS

DÉFINITIONS

Centraliser et croiser les données éducatives locales.
Alimenter les diagnostics des politiques publiques éducatives existantes.
Faciliter le pilotage et l'évaluation partagée des dispositifs.
Favoriser une culture commune de l'observation partagée entre acteurs.
Appuyer la stratégie éducative de la collectivité à travers un espace de concertation et de veille.

ARGUMENTAIRES

- Mieux connaître les dynamiques à l'œuvre pour mieux agir (les enjeux éducatifs sont complexes, transversaux et territorialisés)
- Soutenir les stratégies éducatives présentes sur le territoire (l'observatoire renforce le rôle de la collectivité comme chef de file des politiques éducatives locales)
- Partager l'expertise et faire dialoguer les partenaires
- Valoriser l'action publique locale ainsi que celle des structures du territoire

POINTS DE VIGILANCE

- Besoin d'une adhésion forte de l'échelon politique, voir institutionnel
- Nécessité d'avoir du temps de coordination dédiée (chargé·e de mission observatoire ?).
- Mettre en place une animation régulière et dynamique (éviter un outil "mort", pas suffisamment alimenté ou actualisé).
- S'assurer de la capacité à articuler quantitatif-qualitatif et analyse,
- Coconstruire continuellement avec les partenaires.

PÉRIMÈTRE / CHAMPS

Définir les champs souhaités, par exemple :
Scolarité et trajectoires éducatives
Conditions de vie et inégalités sociales
Petite enfance, enfance et parentalité
Éducation non formelle, loisirs, culture et engagement
Parcours de vie des jeunes
Coopérations et gouvernance éducative locale
Champs transversaux

LES ETAPES DE MISE-EN-OEUVRE

1. Mettre en place un cadrage politique et institutionnel : Définir/Valider les finalités, sécuriser l'engagement politique et les ressources
2. Constituer un comité de pilotage/ de suivi : Structurer une gouvernance partagée, mobiliser les partenaires clés
3. Recenser les données existantes, cartographier les données, identifier les manques et les ressources
4. Définir le socle d'indicateurs : Constituer une base commune de suivi et de diagnostic
5. Créer des outils d'observation : Développer les outils numériques et collaboratifs de suivi
6. Animer des ateliers de lecture croisée: Interpréter les données, croiser les regards, faire émerger des analyses partagées
7. Lancer un laboratoire d'innovation éducative: Favoriser l'expérimentation et la capitalisation d'initiatives innovantes
8. Communiquer, évaluer et pérenniser : Valoriser l'action, ajuster les outils, ancrer l'observatoire dans la durée

LES ACTEURS MOBILISÉS

ARS => santé mentale
Préfecture
IEN
DEET
SJDES
CAF
CD
Centre Social
Associations sportive, culturelles
Services ville : PE, enfance, Jeunesse, culture, politique ville, Participation, solidarité, sport

TEMPORALITÉ / FRÉQUENCE

Mettre en place une régularité des temps de rencontre, suivi des études engagés, du comité de pilotage

Mettre en place une fréquence soutenue : alternance entre comité de pilotage et groupe(s) de travail

PORTAGE - ANIMATION

Nécessité d'un portage coopératif permettant une sécurisation du dispositif dans le temps
Engager des moyens humains et techniques à anticiper
Mettre en place une animation régulière et coordonnée

Fiche technique

Version vierge

OBJECTIFS

DÉFINITIONS

ARGUMENTAIRES

POINTS DE
VIGILANCE

PÉRIMÈTRE / CHAMPS

LES ETAPES DE MISE-EN-OEUVRE



**LES ACTEURS
MOBILISÉS**

**TEMPORALITÉ
FRÉQUENCE**

**PORTAGE -
ANIMATION**
